

Via Allier à vélo - Étape 11 - Brassac-les-Mines > Brioude



Distance

↔ 19.9
km

Durée

🕒 1h20

Difficulté

📊 Modéré

Dénivelé

📈 +187 m

Balisage

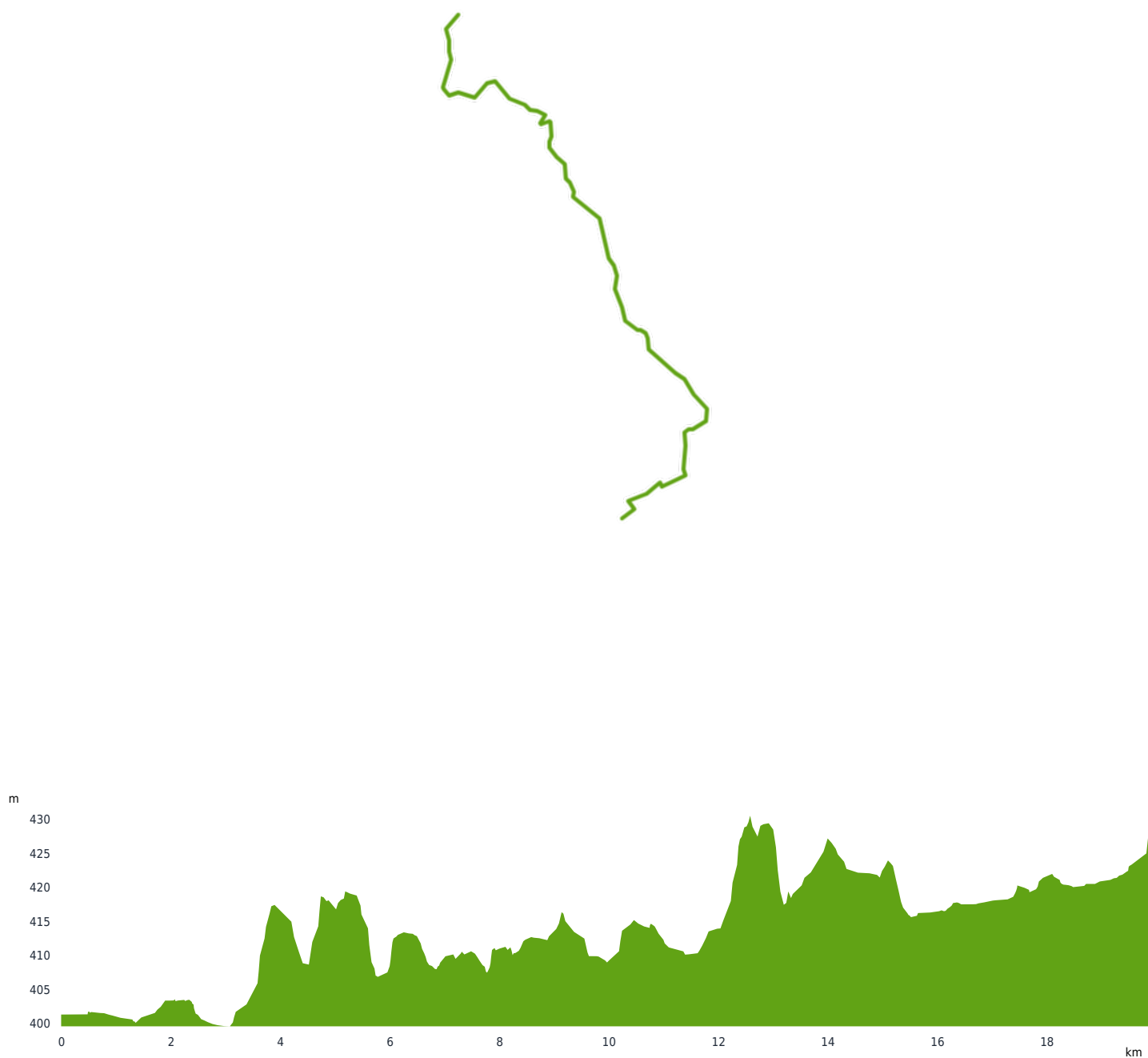


Panneau
routier vélo
blanc sur fond
vert.



Chiens autorisés — Il est possible de voyager avec un animal transporté dans un aménagement de bagages. Mais s'il est tentant d'envisager faire courir son chien près du vélo, ce ne sera pas possible partout : il devra souvent être tenu en laisse et impérativement transporté sur les portions d'itinéraire en voie partagée avec la circulation automobile (encore majoritaires sur la Via Allier). Les chiens peuvent être interdits sur certaines pistes cyclables départementales ou voies vertes. En France, la loi impose que les chiens soient tenus en laisse sur la voie publique et dans les lieux publics, sous peine de contravention de 1ère classe (jusqu'à 38 € ; chiens de catégorie 3), ou de 2ème classe (jusqu'à 150 € ; chiens de catégories 1 - d'attaque- et 2 -de défense ou garde- qui doivent être muselés). Les hébergements n'acceptent pas tous les animaux. S'ils le font, un supplément et une preuve de vaccination peuvent être demandés. Les chiens sont interdits dans les magasins d'alimentation et sur certaines plages de la rivière Allier l'été.

Itinéraire



Point de départ

Ville de départ

Brassac-les-Mines

Adresse de départ

Avenue du Château, à l'angle de la rue de la Couarde
63570 Brassac-les-Mines

Description du parcours

L'itinéraire vélo de la Via Allier poursuit sa traversée de l'ancien bassin minier et pénètre en Haute-Loire à Sainte-Florine. Le long des contreforts du Livradois la véloroute traverse la Limagne brivadoise.